



Choc des savoirs :

La rentrée Attal ne doit pas se produire !

Dans le 1^{er} degré

Dans notre académie de Dijon, le 1^{er} degré n'est pas épargné (98 postes supprimés). Qui plus est, le ministre a annoncé des **méthodes** pédagogiques à privilégier ; et des **manuels** payés par l'État, « labellisés », et donc rendus plus uniformes et quasi obligatoires. On pourra prendre des manuels non labellisés, mais qui osera s'exposer aux inquiétudes des parents, leur faire payer le surcoût, et leur expliquer les raisons de son choix ? C'est la **fin de la liberté pédagogique**.

Retour du redoublement ?

Attal a encore annoncé que les équipes et non les familles auront le **dernier mot** en termes de **redoublement**. Mais le projet de décret stipule que le conseil de classe qui le décide a pour obligation de proposer des remédiations au préalable (un **programme individualisé de réussite éducative** un semestre avant la décision de redoublement, programme comprenant éventuellement la fréquentation de **stages de vacances**) Il faudrait donc accepter d'en organiser en prenant des **pactes**. D'ailleurs, les pactes qui concernent les stages des vacances ont été revalorisés exprès pour être plus incitatifs...

Les groupes de niveaux ou la fin du groupe classe

L'annonce phare consiste dans la mise en place de **groupes de niveaux** en maths et en français, en 6^{ème} et 5^{ème} dès la rentrée 2024, puis en 4^{ème} et 3^{ème} à la rentrée 2025. **Préalablement annoncés à 15**, les **groupes d'élèves plus faibles**, dans le décret, sont seulement « à effectifs réduits », sans précision de nombre.

Les vraies contraintes d'emploi du temps

L'**hétérogénéité** dans des **classes surchargées** à 30 voire plus, met tous les enseignants en difficulté. Mais ce n'est pas une raison pour faire des **groupes de niveaux**., dont la **1^{ère} conséquence** est de soumettre élèves et enseignants sous **contrainte d'emploi du temps** et de **services**.

Pour les profs, c'est une usine à gaz : les **salles** très mobilisées sur les barrettes de groupes laisseront peu de choix sur les cours qui pourront encore être ajoutées en parallèle : toutes les matières seront impactées par ces **contraintes d'emploi du temps**. Les professeurs de Français et de Maths n'ayant pas toute une classe, ne pourront plus s'ils le souhaitent être **profs principaux** en 6^{ème} et en 5^{ème}, ce qui va reporter la pression de ces charges sur d'autres enseignants. Les profs de Lettres et Maths sont aussi exposés à plus de **compléments de service** s'ils sont en nombre insuffisant par rapport au nombre de groupes. La charge de l'organisation impactera donc tous les EdT (vœux personnels non suivis, emplois du temps à trous). Enfin, la mise en place des groupes se fait au détriment

d'autres dispositifs dont les heures servent à les financer (baisse des horaires de latin, disparition des groupes en LV, physique, SVT, techno.

La fin du groupe classe a aussi des répercussions sur les élèves. La réforme du lycée montre que les élèves sont fragilisés par l'explosion de la classe et ceux qui sont en difficulté risquent d'être stigmatisés. Comment pourront-ils rattraper le niveau des autres groupes qui avancent à un rythme plus soutenu ? Les plus faibles ne seront même pas forcément à 15 ! **Le décret prévoit seulement des « groupes à effectifs réduits » sans aucune précision sur le nombre.** Et les autres groupes d'élèves sans difficulté seront comme des classes entières, à 30.

La fin des horaires et programmes nationaux

La 2^{ème} conséquence, c'est que les élèves sortiraient du collège en n'ayant pas abordé les mêmes points. Qui peut croire que les élèves les plus en difficulté, regroupés ensemble, sortiront rapidement de leur groupe pour rejoindre les autres ? Quand rattraperont-ils ce qu'ils ont moins ou peu étudié ? Quel brevet pourront passer les élèves ayant fait tout leur collège dans un groupe d'élèves en difficulté ?

Enjeu d'autant plus crucial qu'il serait **désormais le Sésame pour entrer en classe de 2^{nde} !** Et pour ceux qui n'iront pas ? ? Des « **prépas lycée** » à 18h par semaine de vrais cours, et 9h de renforcement méthodologique et découverte des métiers sans heures de cours. Et le SNU à la clé ?

C'est la fin de l'égalité des élèves et de l'Ecole de la République.

La fin du statut

La 3^{ème} conséquence, c'est **un coup de plus porté au statut.**

Atteinte aux disciplines : l'EMC, n'est pas doublée dans les heures de cours, mais la demi-heure ajoutée l'est au titre de l'engagement des élèves et de leur participation aux projets d'éducation à la citoyenneté, éventuellement avec des intervenants éducatifs extérieurs. L'horaire de **langues anciennes** est raboté d'une heure. Le **théâtre** et l'histoire de l'art pourraient s'amalgamer à **l'éducation musicale** et aux **arts plastiques**, annualisant et externalisant la tenue de cours à des associations.

Atteinte au statut ; les groupes peuvent rentrer dans la logique du pacte et le renforcer. Les groupes d'élèves en difficulté peuvent relever de l'appui à la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers ; ou des missions 1^{er} degré de soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux ou de soutien maths/français. Dans le cadre de DHG contraintes, les incitations à faciliter l'organisation de groupes « grâce » aux pactes risquent de se multiplier. La SG de l'académie l'a dit : *« l'autonomie d'un établissement trouve son outil dans le Pacte. »*

Le SNFOLC réaffirme ses revendications :

- Abandon des mesures du « choc des savoirs » annoncé par Attal.
- Création des postes nécessaires !
- Augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice
- Abandon du « pacte » !
- Respect du Statut, des obligations de service, de la liberté pédagogique !